

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230329-4 : FIN_89500 BUDGET PRINCIPAL_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le présent rapport a pour objet de présenter le Compte Administratif 2022 du budget principal de l'intercommunalité. Il constate l'évolution des résultats par rapport à l'année 2021.

I – Présentation générale du Compte Administratif 2022

A – Section Fonctionnement

Le résultat d'exercice 2022 de la section de fonctionnement s'élève à **510 349,67 €** soit une hausse de 365 271,11 € par rapport à l'an passé.

	2021	2022	Var. 22-21
Résultat de gestion	351 950,88 €	680 325,42 €	328 374,54 €
Résultat financier	-381,56 €	-4 612,22 €	-4 230,66 €
Résultat exceptionnel	-8 912,19 €	13 165,53 €	22 077,72 €
Résultat réel de fonctionnement	342 657,13 €	688 878,73 €	346 221,60 €
Résultat des opérations d'ordre	-197 578,57 €	-178 529,06 €	19 049,51 €
Résultat courant de fonctionnement	145 078,56 €	510 349,67 €	365 271,11 €

1- Dépenses

Au total, en 2022, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **6 667 845,82 €**, soit une évolution de +2,0 % (+129 734,83 €) par rapport à 2021.

Les dépenses réelles de gestion constatent les variations suivantes :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
011 Charges à caractère général	1 222 146,35 €	958 588,17 €	- 263 558,18 €	-21,6 %

Postes en hausse :

Contrats de prestations de service	+30,6 k€
Voyages et déplacements, missions	+6,5 k€
Frais postaux et de télécommunications	+7,2 k€
Concours divers, cotisations	+5,5 k€
Catalogues et imprimés	+7,4 k€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	+8,7 k€

Poste en baisse :

Entretien voirie et chemins de randonnée	- 150,4 k€
Chauffage gaz	-13,2 k€
Entretien terrains	-68,3 k€
Maintenance (informatique, copieurs, vérifications périodiques des ERP)	-19,8 k€
Assurances dommage ouvrage	-14,9 k€
Etudes	-45,2 k€
Taxes foncières et autres impôts (REOM)	-24,2 k€

012 Charges de personnel	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	1 901 340,60 €	2 260 515,26 €	+ 359 174,66 €	+18,9 %

Personnel extérieur et affecté aux communes	+17,9 k€
Recrutements, remplacements et charges afférentes	+321,8 k€

014 Atténuation de produits	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	1 972 833,79 €	1 976 216,45 €	+ 3 806,66 €	+0,2 %

Ce chapitre correspond aux différents versements aux communes (IFER, attribution de compensation) et à l'Office de Tourisme (taxe de séjour) ainsi qu'à la contribution de l'intercommunalité au FNGIR.

65 Autres charges de gestion courante	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	957 924,80 €	1 202 104,41 €	+ 244 179,61 €	+25,5 %

Ce chapitre enregistre les subventions aux associations et aux budgets annexes, les pertes sur créances irrécouvrables, les indemnités des élus et la participation au SDEC, SIVOM du Caumontais et SMSA.

Poste en hausse :	
Subventions versées aux associations (606,7 k€) : forte affluence des ALSH en 2022	+204,1 k€
Prise en charge des déficits des budgets annexes par le budget principal	+44,9 k€

66 Charges financières	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	381,56 €	4 612,22 €	+4 230,66 €	+1109 %

67 Charges exceptionnelles	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	76 512,81 €	0,00 €	-76 512,81 €	-100 %

Les charges exceptionnelles 2021 incluent essentiellement la participation de Pré-Bocage Intercom au dispositif « Impulsion Relance » de la Région Normandie pour soutenir les entreprises en difficulté durant la crise sanitaire.

68 Provisions	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	259,47 €	0,00 €	-259,47 €	-100 %

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	406 711,61 €	265 809,31 €	-140 902,30 €	-34,6 %

Ce chapitre enregistre les amortissements (-94,3 k€) et les écritures de cessions (-46,6 k€).

2- Recettes

En 2022, les recettes de fonctionnement, de 7 178 195,49 € ont connu une hausse de 7,4 % (495 006 €) par rapport à 2021.

013 Atténuations de charges	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	94 214,03 €	72 679,87 €	- 21 534,16 €	-22,8 %

Les atténuations de charges incluent principalement les remboursements par l'assurance statutaire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (pour les non titulaires) relatifs à l'absentéisme (congé maladie, congé maternité, ...). Elles incluent également la participation de l'Etat aux contrats d'insertion.

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	69 754,58 €	94 296,07 €	+24 541,49 €	+35,2 %

73 Impôts et taxes	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	4 226 407,35 €	4 766 148,60 €	+539 741,25 €	+12,8 %

Impôts locaux et fraction de TVA :	+384,4 k€
CVAE	+18,7 k€
TASCOM	+6,2 k€
IFER	+8,8 k€
Attribution de compensation	+38,7 k€
GEMAPI	+58,2 k€
Taxe de séjour	+24,6 k€

74 Dotations, subventions et participations	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	1 935 421,70 €	2 094 810,14 €	+ 159 388,44 €	+8,2 %

Dotation Globale de Fonctionnement dont :	-9,0 k€
Dotation d'intercommunalité	+1,0 k€
Dotation de compensation	-10,0 k€
Allocations de compensation de l'Etat et FDTP	-41,0 k€
Subventions des partenaires :	+166,7 k€
FCTVA	+42,7 k€

75 Autres produits de gestion courante	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	80 398,76 €	49 815,03 €	- 30 583,73 €	- 38,0 %

Les autres produits de gestion courante incluent :

- Les loyers perçus au titre des espaces situés rue de Vire, en hausse de 0,8 k€ par rapport à 2021.
- Le reversement des excédents des budgets annexes, en baisse de 32,1 k€.

77 Produits exceptionnels	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	67 860,09 €	13 121,38 €	- 54 738,71 €	-80,7 %

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution en valeur	Evolution 22/21
	209 133,04 €	87 280,25 €	-121 852,79 €	-58,3 %

Ce chapitre correspond aux écritures liées aux amortissements des subventions d'équipement perçues.

B – Section Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées, en 2022, à **2 757 451,18 €**.

Les dépenses relatives à la réalisation des projets intercommunaux sont enregistrées à hauteur de 2 631 761,93 €.

Les autres dépenses, d'un total de 125 689,25 €, incluent notamment :

- Le remboursement en capital de la dette (37,5 k€),
- Les amortissements des subventions perçues (87,3 k€).
- Le versement d'une avance remboursable au budget annexe ZA Val d'Arry (0,9 k€)

2- Recettes

Les recettes d'investissement 2022 se sont élevées à **1 100 381,28 €**.

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions accordées par les partenaires de l'EPCI pour le financement des projets intercommunaux, soit 191 065,29 €.

En second lieu, elles incluent notamment :

233 916,52 €	D'excédent de fonctionnement capitalisé à l'investissement
265 809,31 €	D'amortissement des biens
392 646,21 €	De FCTVA
16 135,95 €	De taxe d'aménagement
808,00 €	Autres recettes d'investissement (annulations de mandats, cautions)

Le résultat d'exercice 2022 de la section d'investissement est déficitaire de 1 657 069,90 €

II – Affectation des résultats 2022

La SECTION DE FONCTIONNEMENT présente :

Un résultat d'exercice 2022 de :	510 349,67 €
Un excédent 2021 reporté de :	3 391 463,87 €
Un excédent cumulé 2022 de fonctionnement de :	3.901.813,54 €

La SECTION D'INVESTISSEMENT présente :

Un résultat d'exercice 2022 de :	-1 657 069,90 €
Un déficit 2021 reporté de :	- 83 906,91 €
Un résultat cumulé 2022 d'investissement de :	-1 740 976,81 €
Des restes à réaliser 2022 de dépenses :	1 994 170,97 €
Des restes à réaliser 2022 de recettes :	1 737 476,67 €
Un solde de financement 2022 d'investissement de :	-1 997 671,11 €

Report sur l'exercice 2023 :

Investissement	• Déficit d'investissement à reporter (001) :	1 740 976,81 €
	• Excédent de fonctionnement à capitaliser (1068) :	1 997 671,11 €
Fonctionnement	• Excédent de fonctionnement à reporter (002) :	1 904 142,43 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget principal « PRE-BOCAGE INTERCOM »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY

